

VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

Présent(e)s:

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général.

Présidence pour ce point : M. Ph. RASQUIN

6.2. OBJET: Musée communal de la céramique - Acquisition d'une eau-forte intitulée « Le tribunal » réalisée par Arthur CRACO

Le Conseil,

En séance publique,

VU les articles L 1122 – 20 alinéa 1^{er}, L 1122 – 26 § 1^{er} et L 1122 – 30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

VU la note de Mesdames Renée SLOOTMAEKERS, Conservatrice adjointe, et Mélanie CORNELIS, Directrice-Conservatrice du Musée de la Céramique, lesquelles signalent :

« Cet été, le Musée a été sollicité par la Galerie Lancz, 15, rue Ernest Allard à 1000 Bruxelles et a reçu la visite de deux de ses représentants à la recherche d'informations sur Arthur Craco. Une exposition-vente, actuellement en cours jusqu'au 24 octobre prochain, était alors en préparation sur l'artiste.

A la consultation du catalogue, certaines pièces ont particulièrement retenu notre attention, notamment celles susceptibles d'avoir été produites durant « la période andennaise » d'Arthur Craco. Compte tenu du crédit encore disponible sur le budget extraordinaire « Acquisition d'œuvres » et du geste en faveur du Musée qu'accepterait de faire M. Patrick Lancz par rapport au prix public, il nous semblerait opportun d'envisager une acquisition apte à enrichir les collections du Musée.

Notre choix se porterait sur une eau-forte intitulée « Le tribunal ». Celle-ci, mettant en scène une assemblée de bouledogues, traduit une satire de la société telle que l'affectionnait Arthur Craco. La particularité de l'œuvre est d'être une épreuve d'artiste tirée par l'auteur (voir illustration en annexe).

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous autoriser à procéder à l'acquisition de l'œuvre précitée pour le montant de 2.800,00 euros.

La dépense budgétaire sera imputée à l'article 771/749-51 dont le crédit initial est de 5.000,00 euros.

Puisqu'il s'agit d'une dépense relevant du budget extraordinaire, la présente note devra être soumise au Conseil communal."

VU l'intérêt de cette oeuvre pour le Musée de la céramique ;

ATTENDU que les crédits disponibles sur l'article 771/749-51 du budget de 2020 permettent de faire face à la dépense ;

SUR la proposition du Collège communal,

ARRETE: A L'UNANIMITE:

Article 1^{er}:

Il est décidé d'acquérir une eau-forte intitulée « Le tribunal », réalisée par Arthur CRACO et appartenant à la Galerie Lancz, de Bruxelles, pour le prix de 2.800,00 euros.

Article 2:

La dépense sera imputée sur l'article 771/749-51 du budget 2020.

Article 3:

Cette pièce est versée dans le domaine public communal.

Elle est confiée au Musée communal de la céramique, qui en assurera la conservation et la gestion.

Article 4:

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à Madame la Directrice financière, ainsi qu'à Mesdames Renée SLOOTMAEKERS, Conservatrice-adjointe, et Mélanie CORNELIS, Directrice-Conservatrice du Musée de la Céramique.

Elles veilleront, chacun en ce qui le concerne, à la mise en œuvre de la résolution prise.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

PH. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LEIDIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,

R. GOSSIAUX

. EERDEKENS